



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

AU 31.12.2023

	Indicateur calculable	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Ecart de rémunérations	Oui	39	40
2 - Ecart d'augmentations individuelles	Oui	20	20
3 - Ecart de taux de promotions	Oui	15	15
4 - % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité	Oui	15	15
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	10	10
TOTAL		99	100